

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LES ACTIVITÉS 2014-2015 (1er avril 2014 au 31 mars 2015)
DE L'APEM**

LE 25 AOÛT 2015

L'ASSOCIATION

La situation financière générale de l'association est saine; l'année se termine certes avec un léger déficit d'exercice mais le surplus accumulé est confortable.

Au niveau de l'équipe, et quoique cela déborde de la période de ce rapport, il est important de noter que c'est à la fin avril 2015 que Joëlle Bissonnette, en poste depuis septembre 2012 et à titre de directrice générale depuis mai 2014, informait le Conseil d'administration qu'elle voulait poursuivre des études de troisième cycle et que, par conséquent, ne pourrait plus remplir ses fonctions à compter du 10 juillet 2015. Le Conseil d'administration s'est alors rapidement penché sur la réorganisation de l'équipe et a choisi de combler le poste de direction générale en embauchant Jérôme Payette qui est en poste depuis le 29 juin 2015. Je remercie donc officiellement notre directrice générale sortante pour son travail et son dévouement tout au cours de l'année ainsi que pour sa disponibilité et sa générosité lors de la période transitoire.

Notre chargée de la formation et des projets numériques, Janie Thibault, en poste depuis août 2013, a continué à démontrer son dynamisme et son dévouement. Je la remercie aussi.

L'APEM a emménagé dans ses nouveaux locaux en mars 2015, ce, grâce à la générosité de la SOCAN que nous remercions ici.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'APEM a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique de développement 2012-2015.

Dans les réalisations nécessaires, ce afin de structurer toujours un peu mieux votre association, je souligne l'adoption de deux documents :

1) Règlement de délégation (qui détermine, notamment, les rôles et responsabilités du Conseil d'administration, du Président, du Président sortant, du Vice-président, du Trésorier, du Secrétaire et de la Direction générale).

2) Règles d'éthique régissant les administrateurs (qui détermine, notamment, les devoirs de compétence, de diligence, de loyauté et envers les membres, les notions de non-délégation, d'absence de bénéfice et d'absence de conflit).

L'APEM a aussi préparé le renouvellement de ce plan pour la période commençant en 2016 en préparant un lac à l'épaule, qui a été tenu les 14 et 15 mai 2015. Pour nous aider à orienter le tout, un sondage auprès des membres a été rédigé et déployé en janvier 2015 et ses résultats ont été colligés en février 2015. Il ressort de ce sondage que les membres veulent être mieux représentés auprès des instances gouvernementales et des sociétés de gestion, avoir accès à des formations, faire du réseautage et recevoir de l'information sur les enjeux du secteur. On vous écoute attentivement; le Plan stratégique de développement 2015-2018 y fera écho.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En août 2014 a eu lieu l'élection de tous les postes au Conseil d'administration. Le procès verbal de l'Assemblée générale annuelle de l'APEM du 27 août 2014 en fait état.

Au cours de l'année 2014-15, le CA s'est réuni à sept occasions, dont à cinq reprises depuis l'élection. Une des premières tâches du nouveau CA a été de restructurer les tâches de ses différents comités, qui sont maintenant regroupés en trois comités permanents: 1) Développement stratégique; 2) Application du droit d'auteur; 3) Aides à l'édition.

Un Comité de travail ad hoc – Actualisation du plan d'action – a aussi oeuvré au cours de l'année.

MEMBERSHIP

En 2014-15, le nombre de membres de l'APEM a légèrement diminué, se chiffrant à 48 membres au 31 mars 2015 (par rapport à 50 au 31 mars 2014). Comme pour l'an passé, cela s'explique, en partie, par l'augmentation de la contribution demandée aux membres professionnels. L'augmentation du tarif de la cotisation des membres professionnels a permis évidemment d'augmenter les revenus de l'Association, mais aussi de distinguer les membres investis dans l'édition, des membres qui l'étaient moins.

FINANCES

J'en ai brièvement parlé plus tôt, tout comme au cours des deux années précédentes, les résultats financiers demeurent généralement équilibrés et c'est grâce à une bonne gestion des ressources. Nous le constaterons en détail lors de la présentation des états financiers.

ACTIONS ET RÉALISATIONS DE L'APEM

• ACTIVITÉS DE FORMATION

En 2014-2015, grâce au soutien d'Emploi-Québec, l'APEM a présenté 11 activités de formation sur les fondements juridiques et les pratiques commerciales de l'édition musicale.

Nous avons collaboré avec la SPACQ pour donner ces formations et d'autres associations se sont jointent pour en faire la promotion (ex. : CQM – Conseil québécois de la musique, ADISQ, CRC – Conseil régional de la culture).

De plus, l'APEM a présenté cette année à cinq reprises un atelier sur l'édition musicale et le droit d'auteur au:

- 1) Festival en chanson de Petite-Vallée,
- 2) au Festival international de la chanson de Granby,
- 3) aux membres de l'Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM) en Ontario,
- 4) aux participants au Festival Contact Ouest, à Edmonton, et
- 5) aux participants à Ma Première Place-des-Arts.

Chaque année, les activités de formation et les ateliers de l'APEM sensibilisent auteurs, compositeurs, éditeurs et autres travailleurs culturels au respect du droit d'auteur et à la valorisation et la reconnaissance de notre métier.

• CONFÉRENCES, COLLOQUES

L'APEM a participé en 2014-2015 à de nombreux événements majeurs de l'industrie musicale (dont le Canadian Music Week et les Rencontres de l'ADISQ, ainsi que le Gala de l'ADISQ et le Gala de la SOCAN) et à de multiples conférences, colloques et journées de consultation.

Entre autres, l'APEM a présenté une allocution dans le cadre d'un panel sur les revenus de la musique dans l'univers numérique à l'occasion de la Semaine Musique NB (Fredericton, Nouveau-Brunswick). Elle a aussi tenu, dans le cadre des FrancoFolies 2014, un atelier sur la relation entre auteurs-compositeurs et éditeurs.

ÉVANGELINE

Une belle couverture médiatique a suivi le lancement d'Évangeline, en février 2014, et s'est poursuivie jusqu'au début de l'année 2014-2015. La banque de paroles collabore avec 170 maisons d'édition, contient plus de 65 000 titres, 4250 textes en attente de toutes permissions et exploite plus de 1500 textes via Copibec, LyricFind, et prochainement MusixMatch. Le peuplement des paroles, donc la pertinence même d'Évangéline, reste une priorité.

À l'automne 2014, l'APEM a mené une campagne de promotion d'Évangeline dans la Francophonie canadienne, afin d'inviter les ayants droit de paroles de chansons de la Francophonie canadienne à y inscrire leurs paroles de chansons. L'APEM s'est rendue en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick, à l'occasion de festivals et événements regroupant les auteurs-compositeurs des communautés francophones de ces régions, afin de leur faire connaître cette initiative. Cette initiative a mené à quelques inscriptions supplémentaires et Évangeline est maintenant une initiative connue à travers toute la Francophonie canadienne.

L'APEM a aussi mené des démarches pour inviter les éditeurs membres de la CMPA à inscrire leurs paroles de chansons dans Évangeline ou pour s'organiser avec cette association afin qu'elle acquière une licence de la plateforme d'Évangeline afin d'y réunir les paroles de chansons des ayants droit du Canada anglais. Ces démarches n'ont pas encore porté fruit en raison des changements à la direction générale de la CMPA dans la dernière année.

2014-2015 a aussi été l'année du début du développement de **La Boîte aux paroles**, un site web légal qui rendra les paroles de chansons contenues dans Évangeline accessibles au public. Son développement a été complété en juin 2015 et son lancement pourrait se faire en 2015-2016.

PRIX CHRISTOPHER-J.-REED 2014

Le 19 juin 2014, l'APEM remettait le prix Christopher-J.-Reed à Jehan V. Valiquet lors d'une remise de prix dans le cadre des Rendez-Vous Pros des Francofolies de Montréal.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

L'élaboration d'un plan de communication à l'automne 2012 a permis de déterminer avec précision les outils à mettre en place afin de mieux rejoindre nos publics-cibles.

Depuis, l'APEM publie sur une base mensuelle son bulletin d'information, *L'éditeur électronique*, diffuse sur une base ponctuelle des communiqués sur des sujets spécifiques et tient son site Web à jour, ce qui correspondait à la première phase du plan de communication.

Un renouvellement de l'image graphique de l'APEM a également été mené au cours de la dernière année, avec l'acquisition d'un logo pour l'APEM, d'une palette de couleur et d'un graphisme en général qui reflètent mieux le dynamisme de notre association, comme vous aurez pu le constater sur le nouveau site Web de l'APEM et dans les différentes communications qui vous ont été acheminées au cours de l'année.

Notre nouveau site Web, lancé en 2014-2015, est maintenant mieux structuré, plus clair, efficace et mieux tenu à jour, ce qui permet à nos membres et au public d'avoir plus facilement connaissance des actions, services et réalisations de l'APEM.

REPRÉSENTATIONS POLITIQUES ET INDUSTRIELLES

L'APEM, c'est aussi et avant tout une association qui défend vos intérêts auprès de diverses instances. Ainsi, l'APEM a tout au long de l'année effectué différentes représentations de nature politique et industrielle.

L'APEM est membre de tables de concertation, associations et coalitions pour mieux défendre collectivement les intérêts de ses membres et mieux comprendre les enjeux qui les touchent, notamment

ICMP (Confédération internationale des éditeurs musicaux),
Coalition pour la diversité culturelle,
ALAI (Association littéraire et artistique internationale),
AJAVA (Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique),
CAMI (Coalition des ayants droit musicaux sur Internet),
ACCORD (Alliance of Canadian Creative Organizations for Rights in the Digital era),
Comité consultatif sur le disque et les arts de la scène de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ),
Culture Montréal,

et deux organismes directement investis dans le développement et la présentation d'activités de formation aux travailleurs culturels du Québec:

RFAVQ (Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec)
CQRHC (Conseil Québécois des ressources humaines en culture).

Au sein de ces comités, l'APEM accomplit des tâches qui bénéficient grandement à notre secteur. Par exemple, en 2014-2015 notre association a formulé des recommandations pour les nominations à la Commission du droit d'auteur au sein de ACCORD, elle a participé aux consultations du CRTC au sein de la CAMI, elle a fait des interventions sur la fiscalité avec l'ADISQ.

Quelques enjeux, toujours en cours

MELS (désormais le **MEESR**): L'APEM a continué à revendiquer la rémunération de l'utilisation, par le MEESR, des œuvres de certains de membres non représentés par la SODRAC. Depuis le rapport de l'année dernière, je ne peux malheureusement pas témoigner de grandes avancés dans ce dossier. Le Ministère réponds de façon plutôt laconique à nos demandes écrites. Une stratégie parallèle impliquant la SODRAC a été développée au cours du printemps 2015 et une première rencontre APEM - SODRAC à propos de cette nouvelle approche n'a eut lieu que le 19 juin 2015.

MUSICACTION: Les représentations afin que les éditeurs soient représentés au Conseil d'administration de Musicaction de l'année dernière ont porté fruit. En effet, au Conseil d'administration de Musicaction, un siège est désormais réservé à un représentant du secteur de l'édition. Musicaction sollicite l'APEM afin qu'elle propose un représentant, qui lui sera entériné par les membres de l'Assemblée générale de Musicaction (radiodiffuseurs, ADISQ et SPACQ). Ce poste est présentement comblé par David Murphy.

PATRIMOINE CANADIEN: Une rencontre avec Sophie Couture, Directrice, Politique et programmes de la musique, Industries culturelles chez Patrimoine canadien, qui était alors accompagné de Kevin MacDougall, Direction de la politique et des programmes de l'enregistrement sonore, a eu lieu à nos bureaux le 1er avril 2015. Il nous a alors été possible de mieux présenter nos suggestions pour que le sous-volet «Aide aux entreprises canadiennes d'édition musicale» (du Volet entrepreneurs de la musique (VEM) du Fonds de la musique du Canada administré par le ministère du Patrimoine canadien) soit mieux adapté aux besoins des éditeurs musicaux et pour que l'APEM ait accès au Programme d'aide aux organismes nationaux de services.

De plus, début 2015, Patrimoine canadien a fait paraître les résultats d'une étude menée auprès du secteur de l'édition musicale, dans le Profil 2014 de l'édition musicale. Nous avons fait connaître à Madame Couture et Monsieur MacDougall nos réserves et questions sur les résultats de cette étude et sur sa représentativité du secteur de l'édition musicale. Il est à noter que depuis, l'APEM a pris la position de ne pas reconnaître cette étude, en raison des failles méthodologiques (impossible de savoir s'il s'agit de revenus bruts ou nets, l'extrapolation des chiffres pour estimer la taille de l'industrie, l'ajout de données financières des « grandes entreprises » avec les entreprises indépendantes, comparaisons

boiteuses entre éditeurs francophones et anglophones, etc.) invalident ses résultats.

SODEC : nous continuons à faire des représentations afin que les éditeurs soient représentés à la Commission du disque et spectacle de variétés de la SODEC et afin que les éditeurs aient accès à du financement dans les programmes de la SODEC. Plus précisément, des rencontres ont eu lieu avec Catherine Boucher en mai 2014 et en janvier 2015 et une lettre a été adressée au président de la Commission du disque et du spectacle de variétés, Sandy Boutin.

SOCAN : plusieurs démarches ont été entreprises auprès de la SOCAN pour faire part de notre préoccupation au sujet de l'équité de la représentativité à l'égard des éditeurs musicaux au sein de la société de gestion, pour que les avances versées par les éditeurs musicaux aux auteurs-compositeurs soient récupérables sur les droits d'exécution (comme cela est possible à la SODRAC) et pour que la SOCAN se dote d'une méthodologie rigoureuse afin de déterminer la valeur relative des exécutions d'œuvres musicales en contexte publicitaire.

REMERCIEMENTS

Je le souligne, comme mon prédécesseur le faisait à chaque année, l'engagement et l'investissement des administrateurs de l'APEM. Les membres du Conseil ont consacré des heures, des journées en réunion du Conseil, des divers comités, des conférences téléphoniques, etc. Les membres de l'APEM doivent être reconnaissants des énergies et des efforts qui sont déployés par les membres du Conseil afin de défendre et de promouvoir les intérêts de l'association et de ses membres.

Et au nom des membres du Conseil d'administration, je tiens à remercier l'équipe de l'APEM au cours de 2014-15: Joëlle Bissonnette, Directrice générale, et Janie Thibault, chargée de la formation et des projets numériques.

Comme David Murphy le soulignait l'an dernier en conclusion de son rapport annuel à titre de Président: Le bon fonctionnement et le succès des activités de l'APEM reposent sur vous. Et vous avez relevé avec brio les défis auxquels vous avez fait face tout au long de l'année. Votre dynamisme communicatif a insufflé l'énergie nécessaire à l'essor de l'Association. Et pour ma part, à titre de président, ce fut un plaisir quotidien de vous côtoyer et de travailler avec vous.

Jean-François Denis
Président
APEM